

Chaque membre du jury notera les critères afin d'obtenir une note sur 20. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats. Une fois ces moyennes connues, le jury établira le classement.

Conseil : pour la protection de l'environnement, optez pour des ampoules LED à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire, etc... Ce critère n'est cependant pas pris en compte lors du jugement.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de personnes qui habitent le village.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier des illuminations de décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous supports, et à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX

Tous les participants seront récompensés. Les résultats seront communiqués après délibération du jury. La remise des prix se déroulera lors des vœux du maire.

D'avance merci pour votre participation
Et que les rues de notre village scintillent à l'occasion des fêtes.
Bonne chance à tous

✂

Bulletin d'inscription

Concours des maisons et vitrines illuminées et ou décorées 2025

Mr – Mme – Mr et Mme *(rayer les mentions inutiles)

NOM : PRENOM :

ADRESSE:.....

.....

TELEPHONE : E-MAIL :

Bulletin à déposer en Mairie avant le 8 Décembre

Règlement du concours des maisons et des vitrines décorées et /ou illuminées de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

La municipalité de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai organise la troisième édition du concours des maisons décorées et ou illuminées.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai organise un concours des maisons décorées et ou illuminées.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours des maisons et des vitrines décorées et ou illuminées a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Hilairiens dans la décoration de leur maison et des vitrines

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai. Les membres du jury sont exclus du concours.

Les membres du jury sillonneront l'ensemble de la commune. Ils ne passeront qu'une fois et les installations non allumées lors de leur passage ne seront pas retenues. Ils s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées pour juger des réalisations. Les illuminations doivent donc être visibles de la voie publique.

Les personnes désirant participer au concours doivent retourner le coupon d'inscription disponible ci-après à la mairie avant le 8 décembre 2025.

ARTICLE 4 : DATES DU CONCOURS

Pour être primé au présent concours, les lieux doivent être décorées et ou illuminés du 17 décembre 2025 au 3 Janvier 2025 de 17h30 à 20h00.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- 1- Harmonie : effet d'ensemble des illuminations et décorations
- 2- Originalité : la créativité manuelle et l'agencement
- 3- Densité : le nombre d'illuminations et décorations par rapport à l'espace disponible
- 4- Visibilité en façade
- 5- Le choix des couleurs
- 6- Bonus